



MAJEURS

Mairie principale ☎ 01.39.32.74.31 (accueil) 74.30 ou 66.52 / Mairie annexe ☎ 01.34.15.64.50

1) Pré-demande à remplir et à imprimer site de l'ANTS ants.gouv.fr (valable 1 an)

2) Prendre rendez-vous en ligne

<https://www.rdv360.com/mairie-de-franconville-la-garenne-service-cni-passeports-95130-franconville-la-garenne>

La présence de l'intéressé(e) est obligatoire au dépôt et au retrait

Attention : Les documents en format numérique ne sont pas valables (uniquement photocopies ou originaux). Tout dossier incomplet sera refusé.

PASSEPORT :

Première demande : CNI en cours de validité ou acte de naissance de ***moins de 3 mois**.

Renouvellement : Ancien passeport, si périmé de + 2 ans, CNI en cours de validité ou acte de naissance de ***moins de 3 mois**.

Pièces à fournir :

- 1 photo d'identité (**visage et cou dégagés** : oreilles visibles, ni lunettes, ni bijoux) **de moins de 6 mois** non découpée.
- Justificatif de domicile en original (**FACTURE de moins d'un an** : Fournisseurs d'énergie, opérateur téléphonique, eau...).
- Timbre fiscal (86€) <https://timbres.impots.gouv.fr> ou bureau de tabac.
- Changement de situation familiale** : mariage, décès du conjoint, changement de nom, de prénom ou de sexe fournir la copie intégrale de l'acte de ***moins de 3 mois**, si divorce fournir le jugement en intégralité.

CARTE D'IDENTITE :

Première demande : Passeport en cours de validité ou acte de naissance de ***moins de 3 mois**.

Renouvellement : Ancienne carte d'Identité, si périmée de + 5 ans, passeport en cours de validité ou acte de naissance ***moins de 3 mois**.

Pièces à fournir :

- 1 photo d'identité (**visage et cou dégagés** : oreilles visibles, ni lunettes, ni bijoux) **de moins de 6 mois** non découpée.
- Justificatif de domicile en original (**FACTURE de moins d'un an** : Fournisseurs d'énergie, opérateur téléphonique, eau...).
- Changement de situation familiale** : mariage, décès du conjoint, changement de nom, de prénom ou de sexe fournir la copie intégrale de l'acte de ***moins de 3 mois**, si divorce fournir le jugement en intégralité.

A fournir en plus pour une perte ou un vol :

- Déclaration de perte sur le **site ANTS** ou en mairie au dépôt du dossier, ou de vol au commissariat de police.
- Passeport** = CNI en cours de validité ou acte de naissance de ***moins de 3 mois** + timbre fiscal de 86€.
CNI = Passeport en cours de validité ou acte de naissance ***moins de 3 mois** + timbre fiscal de 25€.

Pièce justificative d'identité originale avec photo (permis de conduire sécurisé, photocopie de l'ancien titre, si CNIe fournir l'attestation de remise).

1^{ère} demande pour les personnes nées à l'étranger ou nées en France de 2 parents étrangers :

Copie intégrale de l'acte de naissance comportant la mention de naturalisation ou de nationalité française + passeport étranger ou carte de résident.

Femme divorcée conservant le nom de l'ex-conjoint : Fournir le jugement en intégralité.

Personne hébergée y compris enfant majeur domicilié chez leur(s) parent(s) :

Fournir l'attestation de l'hébergeant + son justificatif de domicile + la photocopie recto-verso de sa pièce d'identité.

(*) Il n'est pas nécessaire de fournir l'acte de naissance si votre commune est raccordée à COMEDec, vérification ici : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>